

Maintien des études
Orientation Professionnelle
Retour à l'emploi
chez l'AJA

Etudiants Post-Bac

- « Ne t'inquiètes pas , fais une pause dans tes études! »

- Pour beaucoup:

- ❖ Rupture du cursus pendant le traitement

Bienveillant MAIS:

- ❑ Facteur d'isolement « *Les cours permettent de penser à autre chose, de se rattacher à une vie saine, de voir après* » Maxime

- ❑ Difficultés de reprendre les cours après une pause « *On veut tout faire, les années de retard sont dures à encaisser* »

Maxime

Les Moyens existants

- **Les Contacts:**

- Les Missions Handicap des Universités et certaines écoles**

Travail de sensibilisation auprès des Universités, services de Médecines Préventives pour « dédramatiser », donner de l'information aux équipes enseignantes sur le cancer et les traitements.

- **Les Solutions:**

- Transmission des cours, tutorat, aménagement de la durée de la formation (ex: valider son année en 2ans) , aménagements des examens grâce au tiers temps...

- Passage des examens à l'hôpital.

- Mise à disposition de Robot via le DAJAC sous certaines conditions. (installation compliqué en Fac mais possible en Ecole supérieure)

- Les Limites:**

- En Fonction du jeune, de son cursus, de son traitement, pas toujours possible de suivre tout les cours et/ou de valider son année.



MAIS: MAINTIEN D'UN LIEN IMPORTANT POUR FACILITER LA REPRISE

Absences

Hospitalisations

Vous êtes étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur

Fatigue

Difficultés de concentration



Des dispositifs existent pour vous aider à suivre votre cursus ou à le reprendre une fois les traitements terminés :

- la Mission handicap
- le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

Obtenir des aménagements est une possibilité qui peut, sous réserve de répondre aux critères, s'offrir à vous.

A chaque université ou école sa Mission handicap et son référent. Vous pouvez la contacter dès votre inscription ou en cours d'année si nécessaire.

Selon vos besoins, votre cursus, ses possibilités et moyens d'action propres, la Mission handicap peut vous proposer :

—des **aides humaines**

—des **aides techniques et matérielles**

—des **aménagements de la scolarité** : étalement des enseignements sur une année supplémentaire, allègement de l'emploi du temps, aménagements des examens, tiers temps...

Le référent de la Mission handicap de votre établissement pourra vous proposer un accueil physique et/ou téléphonique. Vous trouverez, au dos de ce document, les coordonnées des référents des différents établissements qui disposent d'une Mission handicap.

N'hésitez pas à les contacter pour toute demande d'information ou prise de rendez-vous.

Contacts Référents Mission handicap :

Université Lyon 1 : Mme GOURDINE 04 72 43 14 77 ou sandrine.gourdine@univ-lyon1.fr

Université Lyon 2 : Mme PERRIN 04 78 77 24 64 ou myrtille.perrin@univ-lyon2.fr

Université Lyon 3 : Mme LASTRICANI 04 78 78 78 01 ou maqali.lastricani@univ-lyon3.fr

Université Jean Monnet : Mme VOLLE 04 77 42 17 22 ou emmanuelle.volle@univ-st-etienne.fr

ENS de Lyon : Mme FAWZI 04 37 37 60 51 ou wafaa.fawzi@ens-lyon.fr

Ecole Centrale : Mme GROS 04 72 18 63 47 ou stephanie.gros@ec-lyon.fr

INSA de Lyon : Mme ROUPIE 04 72 43 61 88 ou cellule.handicap-etudiants@insa-lyon.fr

Sciences Po Lyon : Mme JASSERON 04 37 28 38 28 ou marie-claire.jasseron@sciencespo-lyon.fr

VetAgro Sup : M. GRANCHER 04 78 87 26 27 ou denis.grancher@vetagro-sup.fr

ENTPE : M. BEROUZ 04 72 04 70 12 ou fabien.beroud@entpe.fr

ENISE (St Etienne) : M. PAGES 04 77 43 84 84 ou christian.pages@enise.fr

Ecole des Mines de St Etienne : Mme PANGOT, 04 77 49 97 20 ou helene.pangot@mines-stetienne.fr

ENSSIB : Mme MORATILLE 04 72 44 44 55 ou patricia.moratille@enssib.fr

EM Lyon : Mme IMBERT 04 78 33 70 44 ou imbert@em-lyon.com

ENSAL : Mme EPIS 04 78 79 57 24 ou elisabeth.epis@lyon.archi.fr

ENSATT : Mme MARGOT 04 78 15 05 10 ou volande.marqot@ensatt.fr

CPE : Mme DESROCHES 04 72 43 16 67 ou claire.desroches@cpe.fr

ISARA : M. GAY 04 27 85 85 41 ou agay@isara.fr

ITECH : Mme VLIEGHE 04 72 18 01 75 ou e.vlieghe@itech.fr

ECAM Lyon : M. DESPLANCHE 04 72 77 06 10 ou didier.desplanche@ecam.fr

Institut Catholique de Lyon : Mme HENAUZ : 04 72 32 51 46 ou ahenault@univ-catholyon.fr

CNSMD : Mme HUIN 04 72 19 26 42 ou scolarite@cnsmd-lyon.fr

Contacts Centre Léon Bérard :

Christèle RIBERON, Infirmière coordinatrice Dispositif Adolescents Jeunes Adultes atteints de Cancer du

Centre Léon Bérard : 04 69 16 66 43 ou 06 46 52 53 21, christele.riberon@lyon.unicancer.fr

Marion CHRYSOSTOME, Assistante sociale Dispositif Adolescents Jeunes Adultes atteints de Cancer du

Centre Léon Bérard : 04 78 78 26 27, marion.chrysostome@lyon.unicancer.fr

L'article 6.3 du Plan cancer 2014—2019 insiste sur la sécurisation du parcours des étudiants atteints de cancer

Les étudiants atteints de cancer sont comptabilisés, dans les analyses statistiques, avec les étudiants atteints de troubles viscéraux (13,4% des étudiants en situation de handicap)

ACCOMPAGNER UN ETUDIANT ATTEINT OU AYANT ETE TRAITÉ POUR UN CANCER

Il existe différents types de cancers, différents traitements. Les cancers les plus fréquents chez les jeunes (INCA 2014) sont : la maladie de Hodgkin, les lymphomes malins non hodgkiniens, les leucémies aiguës, les cancers de la thyroïde, les tumeurs germinales (essentiellement testiculaires et ovariens) ; les tumeurs du système nerveux central ; les tumeurs osseuses.

Différents traitements sont proposés, parfois associés, et peuvent plus ou moins influencer la poursuite du cursus.



Au cours des traitements, mais aussi après, de nombreux effets secondaires peuvent être observés, tels que :

Nausées : Apathie : forte diminution du système immunitaire

Perte de cheveux

État épuisé : Difficultés de concentration

Distorsion des couleurs perçues : Troubles digestifs

Les séquelles, à court ou long terme, sont très fréquentes. Elles peuvent être liées à la maladie, mais aussi aux traitements reçus. Elles sont variables d'un patient à un autre et peuvent varier au cours du temps.

Séquelles physiques : fatigue, diminution du champ visuel ou auditif, troubles de la marche (post-chirurgie, voire post-amputation)

Séquelles cognitives : troubles de la mémoire, troubles spatio-temporels, lenteur...

Séquelles psychologiques : anxiété, perte de confiance et de l'estime de soi, peur du regard des autres, letargisation, syndrome dépressif...

L'après-cancer est une période transitoire délicate, au cours de laquelle les jeunes éprouvent parfois un sentiment de solitude et d'abandon face aux bouleversements induits par la maladie et à la continuité de leur vie étudiante.

Contacte :

Christèle RIBERON, Infirmière coordinatrice Dispositif Adolescents Jeunes Adultes atteints de Cancer du Centre Léon Bérard
04 69 16 66 43 ou 06 45 52 53 21, christele.riberon@lyon.unicancer.fr

Marion CHRYSOSI OME, Assistante sociale Dispositif Adolescents Jeunes Adultes atteints de Cancer du Centre Léon Bérard : 04 78 78 26 27, marion.chrysosime@lyon.unicancer.fr

Docteur Perrine MARC-BERARD, Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrie / Centre Léon Bérard : perrine.marc-berard@lyon.unicancer.fr

Docteur Helen BOYLE, Cancérologie médicale Dispositif Adolescents Jeunes Adultes atteints de Cancer : helen.boyle@lyon.unicancer.fr

Jeunes Professionnels

- ➔ Difficultés/préoccupations au retour à l'emploi (pour les jeunes en contrats à la découverte, ex CDD, intérim...)
- ➔ Crainte++ de la discrimination à l'embauche. (Avec la peur de parler ou non de la maladie lors de l'entretien d'embauche)
- ➔ Perte de confiance du jeune qui ne sait pas ou plus se mettre en avant. Crainte de ne pas/plus être à la hauteur.
- ➔ Remise en question du projet professionnel, séquelles de la maladie nécessitent parfois de réfléchir à une nouvelle orientation et/ou d'adapter le poste de travail.

Les Dispositifs de droits communs

➤ **La Mission Locale** (jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire) avec un service/référent handicap pour les jeunes concernés par un problème de santé.

➤ **CARSAT** (Caisse Assurance Retraite et de Santé au Travail) avec la Réforme Santé au Travail 2022

Un service social dédié aux assurés en arrêt maladie avec pour mission la Prévention de la désinsertion professionnelle avec l'aide à la mise en place de dispositifs d'accompagnement:

Essai encadré: Permet à un assuré en arrêt de travail d'évaluer la compatibilité entre un poste de travail et son état de santé. (sur le poste déjà occupé ou un nouveau)

CRPE: Contrat de rééducation professionnelle en entreprise. Mise en place à l'issue d'un arrêt de travail, permet au salarié (RQTH) de se réaccoutumer à l'exercice de son ancien métier ou de se former à un nouveau.

Le projet de transition professionnelle : permet le financement d'une formation pour un salarié qui souhaite changer de métier+ l'obtention d'un droit à congé avec maintien de salaire. Sous conditions.

La « **MDPH** » Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- Attribution de la **RQTH: Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**. (permet aménagements d'horaires individualisés, adaptation du poste de travail, Suivi médical renforcé, reconversion dans l'entreprise, aides de l'AGEFIPH pour financement de matériel, facilité l'accès à certaines formations)
- **Code du travail**: Est considéré comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou conserver un emploi sont réduites par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques et ce, sur une durée de **+ de 1 an**.
- **NB**: les employeurs de 20 salariés et + sont assujettis à l'obligation d'emploi de 6% de TH et doivent verser une contribution en cas de non atteinte de cet objectif.
- Attribution de l'**AAH: Allocation Adulte Handicapé** (Taux de handicap à **80%** ou compris entre 50% à 79% avec restriction substantielle à l'accès à la formation ou à l'emploi)
Les accords sont pour la plupart du temps temporaires et renouvelables selon la situation.
Peut permettre de prendre un emploi en temps partiel avec cumul d'une AAH différentielle.

Les Dispositifs Associatifs

20 ans 1 Projet

Bilan de compétence, coaching, mise en situation professionnelle grâce à un réseau élargi de professionnels et d'entreprises

ETIKA

Mises en lien auprès des entreprises en recrutement dans plusieurs domaines d'activités.

Leurs points forts

- Réactivité ++
- Expertise de la problématique cancéreuse
- Accompagnements individualisés avec entretiens rapprochés.
- Complémentarité avec les dispositifs de droits communs.

- ❑ Les orientations auprès de ces Associations se font en équipe pluridisciplinaire.
- ❑ Les Associations peuvent être complémentaires.